

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 10 janvier 2020

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU 10 JANVIER 2020

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) s'est réunie le vendredi 10 janvier 2020 à la préfecture du Cher.

Lors de cette réunion, la demande d'autorisation d'exploitation commerciale suivante a été examinée :

- **Extension de 311 m² d'un commerce de détail à prédominance non-alimentaire (secteur 2) à l enseigne GAMM VERT, sis zone d'activité du Guidon, 2 rue des Entrepreneurs à AUBIGNY-SUR-NÈRE (18700), portant sa surface de vente totale à 1 306 m².**

Déposée par : **GAMM VERT SYNERGIES CENTRE**, sise 35 rue du Château d'Orgemont à ANGERS (49000).

Surface de vente demandée : **311 m²**.

La CDAC a émis un **AVIS FAVORABLE** à l'unanimité à la demande d'autorisation par :

- **9 avis favorables**

La Préfète du Cher

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex
Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



[@Prefet18](https://twitter.com/Prefet18)



Préfet du Cher